

QUI VOLE LES VOITURES ?

PORTRAIT ROBOT N° 1

Plusieurs véhicules volés servent à commettre d'autres crimes ou sont volés simplement par plaisir. Les voleurs profitent de la négligence des automobilistes, prennent le premier véhicule qu'ils trouvent, puis le vandalisent et l'abandonnent. Ne prenez pas de risques inutiles ! Ne laissez jamais vos portières déverrouillées, vos vitres baissées ou vos clés dans le contact : vous tenterez les voleurs.

PORTRAIT ROBOT N° 2

Dans bien des cas, les vols sont prémédités et judicieusement planifiés. Ces voleurs professionnels sont généralement liés aux groupes organisés. Les véhicules sont alors volés aux fins de revente, d'exportation ou même pour les pièces.



PORTRAIT ROBOT N° 3

Les assureurs déjouent de nombreuses réclamations frauduleuses chaque année : il peut s'agir du propriétaire d'un véhicule qui participe au vol de celui-ci ou d'un vol simulé dans le but de recevoir des indemnités. Entre 10 à 15 % des réclamations en assurance de dommages sont frauduleuses.

ET MÊME DES VOLS SUR DEMANDE !

Certains véhicules sont volés « sur commande », puis offerts à des prix ridiculement bas. Les nouveaux propriétaires peuvent cependant s'attendre à de mauvaises surprises. En effet, ces réseaux ont l'habitude de voler à nouveau le véhicule pour le revendre à quelqu'un d'autre !



À la recherche d'un véhicule d'occasion ?
Méfiez-vous des trop bonnes affaires !

UNE INDUSTRIE À VOTRE SERVICE

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) est l'association nationale qui représente les assureurs de dommages, c'est-à-dire les compagnies qui assurent votre maison, votre automobile et votre entreprise. Les compagnies membres souscrivent environ 90 % de l'assurance IARD (incendie, accidents et risques divers) vendue au Canada.

Le Groupement des assureurs automobiles (GAA) a été créé en 1978 en vertu de la Loi sur l'assurance automobile du Québec. Il regroupe toutes les compagnies d'assurances autorisées à pratiquer l'assurance automobile au Québec.

Le GAA a comme mission principale d'administrer tous les mandats qui lui ont été conférés par cette loi, entre autres, garantir l'accès à l'assurance automobile à tout propriétaire d'un véhicule automobile, établir une convention d'indemnisation directe et contrôler l'estimation de dommages automobiles. Le GAA gère aussi différents programmes, notamment le Plan statistique automobile du Québec et le Fichier central des sinistres automobiles pour l'Autorité des marchés financiers.

UNE MINE DE RENSEIGNEMENTS FIABLES

De concert avec leurs membres, le BAC et le GAA s'efforcent sans cesse d'aider les consommateurs à mieux comprendre leurs assurances. À ce titre, le BAC et le GAA se veulent une source précieuse de renseignements en matière de protections et de garanties, de prévention et de règlement de sinistres, bref de tout ce qui touche à l'assurance de dommages.

LE BAC ET LE GAA METTENT À VOTRE DISPOSITION DES OUTILS PRATIQUES. PROFITEZ-EN !

- Un ensemble de dépliants informatifs et fort utiles. Obtenez-les gratuitement en communiquant avec un agent du Centre d'information sur les assurances.
- Région de Montréal : 514 288-4321
Ailleurs au Québec : 1 877 288-4321
Ou consultez notre site Internet : www.infoassurance.ca

DES QUESTIONS ? COMPOSEZ LE 514 288-4321 OU LE 1 877 288-4321



Un message des compagnies qui assurent votre maison, votre auto, votre entreprise.

PRÉVENIR LE VOL AUTOMOBILE

Une petite leçon de conduite pour éviter de fâcheux désagréments



LE SAVIEZ-VOUS ?

DES CHIFFRES QUI PARLENT...

- Il faut moins de 30 secondes à un malfaiteur pour voler un véhicule.
- Au Québec, environ 39 000 véhicules sont volés chaque année, soit un vol toutes les 14 minutes. Autrement dit, 4 automobiles disparaissent chaque heure; elles sont démantelées, revendues avec un nouveau numéro de série ou exportées.

- Au Canada, une voiture est volée toutes les 3 minutes, ce qui fait environ 500 vols de voitures par jour.
- Bien souvent, les vols commis sont attribuables à la négligence des conducteurs...



COMBIEN ÇA COÛTE ?

- Au Québec, le vol automobile coûte aux assureurs près de 300 millions de dollars par année.
- Environ 10% des primes d'assurance automobile servent exclusivement à couvrir les pertes découlant du vol automobile.
- Le vol de véhicules et de leurs composantes coûte aux Canadiens plus de 580 millions de dollars par année.

PENSEZ-Y BIEN, UNE VOITURE N'EST PAS UN COFFRE-FORT.

- Au Québec, environ 40 000 vols de biens se trouvant à l'intérieur des véhicules sont perpétrés chaque année.
- Les biens que vous transportez dans le véhicule sont couverts par votre assurance habitation. Mais si vous transportez des biens d'une certaine valeur sur une base fréquente, par exemple un ordinateur portable, et que vous n'avez pas d'assurance habitation pour ces biens précis, vous ne serez pas indemnisé en cas de vol.

UN AUTOMOBILISTE AVERTI EN VAUT DEUX !

COMMENT RÉDUIRE VOTRE PRIME D'ASSURANCE

- Augmentez le montant de la franchise.
- Installez un système antivol approuvé par le BAC.
- Avant d'acheter un véhicule, consultez votre assureur ou votre courtier. Il pourra vous renseigner sur les mesures à prendre pour protéger votre véhicule et sur la prime à payer. Sachez qu'un véhicule plus susceptible d'être volé coûte plus cher à assurer.

FAIRE ÉCHEC AUX VOLEURS

- Les véhicules sont souvent volés à des stations libres-services pendant que les propriétaires payent à la caisse !
- Les voleurs en profitent aussi lorsque les véhicules sont laissés en marche, tant dans les entrées privées que les lieux publics.
- Un très grand nombre de vols sont commis dans les stationnements de centres commerciaux et d'aéroports.



Adoptez un comportement responsable et déjouez les voleurs !

Les fraudes et les crimes liés à l'assurance font grimper le coût de l'assurance pour tout le monde, y compris la vôtre. Il existe maintenant une **ligne téléphonique anticrime nationale** qui permet de signaler les vols d'autos, les fraudes les accidents truqués et tout autre crime.

Les compagnies d'assurances habitation, automobile et entreprise du Canada invitent les Québécois à signaler ces crimes en composant le **1 866 422-4331**. La démarche est confidentielle.

www.infoassurance.ca



COMMENT ÉVITER D'ACHETER UNE VOITURE VOLÉE

Un véhicule d'occasion vous a tapé dans l'œil ? Avant d'acheter, attention !

MÉFIEZ-VOUS SI...

- L'étiquette du fabricant (apposée sur la porte du conducteur) est absente.
- Le prix semble ridiculement bas.
- Le vendeur fait de la pression sur vous, vous propose de ne pas payer les taxes ou réclame d'être payé comptant.

MÊME SI RIEN N'INDIQUE QU'IL S'AGIT D'UN VÉHICULE VOLÉ, FAITES MALGRÉ TOUT CES VÉRIFICATIONS*:

- Comparez le numéro d'identification du véhicule (NIV) du certificat d'immatriculation au NIV inscrit sur le tableau de bord et sur la portière du côté conducteur.
- Vérifiez sur le certificat d'immatriculation qu'il ne s'agit pas d'un véhicule reconstruit.
- Consultez le Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) – www.rdprm.gouv.qc.ca ou 1 800 465-4949 – pour vous assurer que le vendeur est réellement propriétaire du véhicule. Dans le cas contraire, on pourrait saisir votre voiture.
- Demandez à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) – www.saaq.qc.ca – le dossier du véhicule pour connaître son historique. Vous trouverez de l'information sur les données descriptives du véhicule, le nombre de propriétaires, son utilisation (véhicule commercial ou personnel). Pour plus d'information, téléphonez à Québec au 418 643-7620, à Montréal au 514 873-7620 et ailleurs au Québec au 1 800 361-7620. Si le véhicule provient de l'extérieur du Québec, contactez le bureau d'immatriculation de la province ou de l'État concerné.

*Certains frais peuvent s'appliquer.



- Si vous décidez d'acquérir un véhicule par l'entremise d'un commerçant d'automobiles usagées, assurez-vous que celui-ci possède une licence. Contactez la SAAQ au 418 528-3232 ou au 1 866 702-9215.
- Vous êtes toujours intéressé, mais avez encore des doutes ? Vous pouvez faire authentifier le véhicule en contactant la Division des services d'enquête du BAC au 514 933-8953.

LA CLÉ DE LA PRÉVENTION ? METTEZ LA TECHNOLOGIE À VOTRE SERVICE !

Les véhicules fréquemment volés ne sont pas équipés d'un système antivol répondant à la norme canadienne et approuvé par le BAC. Les systèmes antivol empêchent un véhicule de démarrer si on n'utilise pas sa clé d'origine comportant une puce électronique. La majorité des compagnies d'assurances offrent des primes réduites aux consommateurs dont les véhicules sont équipés d'un système antivol approuvé, qu'il soit installé en usine ou après l'acquisition du véhicule.

De plus, considérez des mesures de protection supplémentaires, comme une « barre antivol » sur le volant, le burinage des pièces et de la vitre avant, un signal sonore de dissuasion ou un système de repérage.



Pour vous éviter de mauvaises surprises,
informez-vous avant d'acheter votre véhicule.

LA PRÉVENTION, C'EST GÉNIAL !

• Munissez-vous d'un dispositif de blocage (« barre antivol »). Certains bloquent le volant, d'autres le levier de vitesse ou la pédale d'embrayage. Et comme ils sont visibles, ils découragent les voleurs potentiels. Vous pouvez aussi remplacer les écrous de vos roues par des boulons antivol.

- Ne laissez jamais votre véhicule en marche sans surveillance.
- Fermez les fenêtres et le toit ouvrant, verrouillez les portières et le coffre, même pour quelques instants et même si votre véhicule est garé dans votre entrée.

• Considérez des mesures de protection supplémentaires, comme le marquage des pièces et des vitres, un signal sonore de dissuasion ou un système de repérage et parlez-en à votre assureur ou votre courtier.

• Certains véhicules sont dotés de dispositifs empêchant l'accès au coffre arrière ou à la boîte à gants. Ces mesures de sécurité s'avèrent fort utiles si vous devez laisser votre voiture dans un stationnement avec valet ou chez un garagiste. Consultez votre manuel du propriétaire pour en savoir davantage.

• Les voleurs sont attirés par les biens qui sont à la vue et facilement revendables, comme les caméras, les ordinateurs, etc. Évitez de transporter des objets de valeur dans votre véhicule. Le cas échéant, camoufflez-les avant de démarrer et non au moment de quitter le véhicule. Des voleurs pourraient vous observer à distance...

• Assurez-vous que votre véhicule est muni d'un système antivol répondant à la norme canadienne et approuvé par le BAC. Sachez cependant que l'efficacité de ces systèmes est parfois compromise par l'installation d'un démarreur à distance après l'achat du véhicule. Vérifiez avec votre fournisseur avant l'utilisation. Et n'oubliez pas : ne révélez jamais à un inconnu le code de votre système d'alarme ou le mode de fonctionnement de votre antidémarrage !

• N'attachez jamais une étiquette avec votre nom ou adresse à votre porte-clés.

• Ne cachez pas la clé de réserve à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule : la « boîte magnétique » est le secret le mieux connu des voleurs !

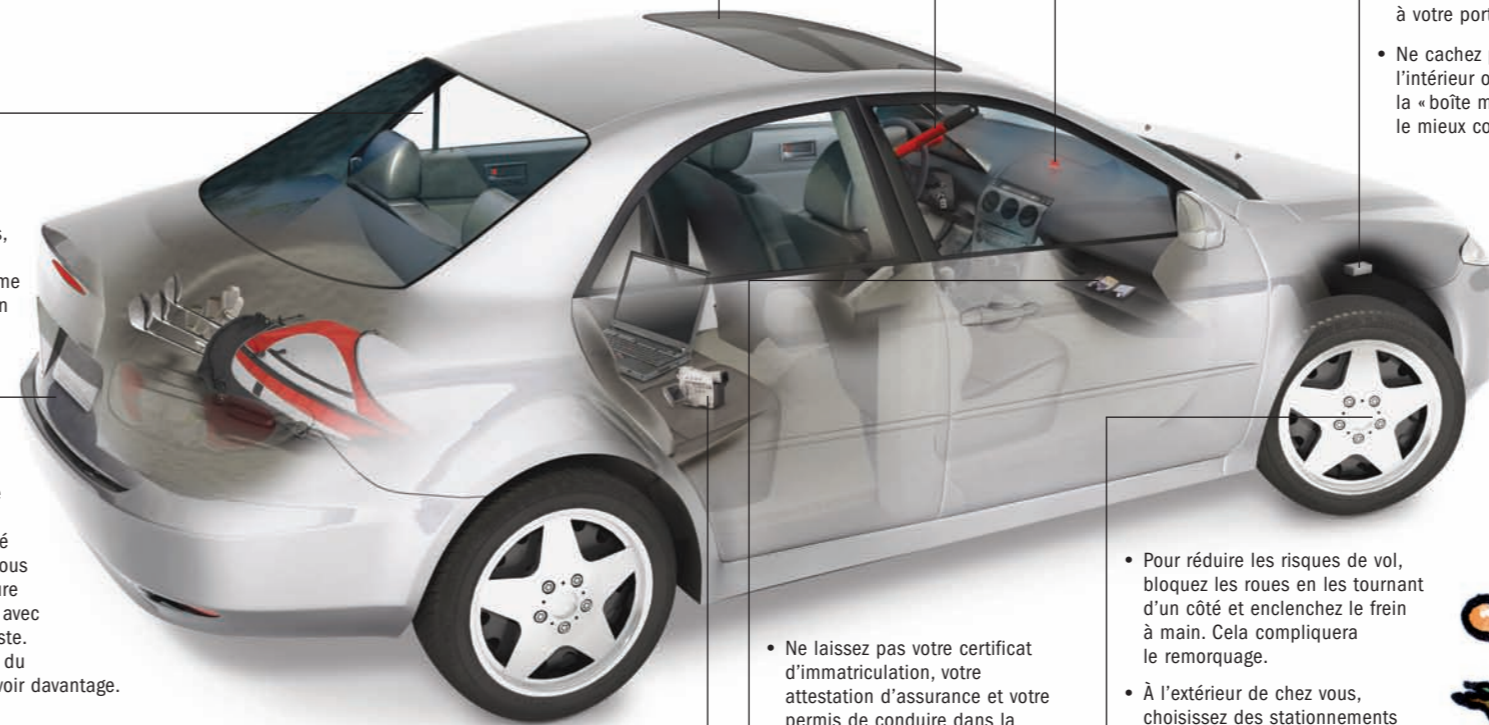


• Pour réduire les risques de vol, bloquez les roues en les tournant d'un côté et enclenchez le frein à main. Cela compliquera le remorquage.

• À l'extérieur de chez vous, choisissez des stationnements sécuritaires et éclairés.

• Confiez uniquement la clé de voiture au préposé du stationnement.

• Conservez votre trousseau de clés sur vous.



LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE (NIV) : L'EMPREINTE DIGITALE DE VOTRE VOITURE

COMMENT DÉCODER ET VÉRIFIER LE NIV DE VOTRE VÉHICULE

Depuis 1981, le NIV est composé de 17 caractères alphanumériques et chaque NIV est unique et désigne un seul véhicule.

Assurez-vous que sur votre certificat d'immatriculation, les numéros concordent avec le NIV inscrit sur le tableau de bord et celui de la portière du côté du conducteur. Faites les vérifications avant d'acheter un véhicule pour vous assurer qu'il n'a pas été volé ou déclaré « véhicule gravement accidenté » ou « véhicule reconstruit ».

POSITIONS 4-8

POSITION 10

POSITIONS 12-17

3VWFE21C06M000001

POSITIONS 1-3

POSITION 9

POSITION 11

POSITIONS 1 À 3

Ces caractères correspondent au code du constructeur et au pays où le véhicule a été assemblé. Par exemple, « 1 » désigne les États-Unis, « 2 » le Canada, « 3 » le Mexique et ainsi de suite.

POSITIONS 4 À 8

Caractères utilisés par les constructeurs pour identifier certaines caractéristiques du véhicule (gamme ou série, moteur, poids, type de carrosserie, etc.).

POSITION 9

Chiffre de contrôle. Basé sur un algorithme mathématique, il sert à vérifier la validité du NIV.

POSITION 10

Année de fabrication. Dans l'exemple illustré, le chiffre « 6 » correspond à 2006.

POSITION 11

Usine où le véhicule a été assemblé.

POSITIONS 12 À 17

Cette série de chiffres identifie spécifiquement le véhicule. Par exemple, les 11 premiers caractères du NIV indiquent que le véhicule est une Volkswagen New Beetle Turbo S 2006, tandis que les 6 derniers caractères désignent cette Volkswagen New Beetle Turbo S 2006 en particulier.

DES QUESTIONS ? COMPOSEZ LE 514 288-4321 OU LE 1 877 288-4321 OU CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET AU WWW.INFOASSURANCE.CA